

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL THORN, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES.**

**Sont présents formant quorum :**

Michel Thorn, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac  
Manon Robitaille, vice-présidente, représentante de Deux-Montagnes  
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
Chantal Chartrand, représentante de Pointe-Calumet

**Sont également présents :**

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes  
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Résolution RT 009-02-2024**

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2024**

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust**

**Et unanimement résolu** d'adopter l'ordre du jour de la séance du 19 février 2024 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

**Résolution RT 010-02-2024**

**2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024**

**Il est proposé par madame Chantal Chartrand**

**Et unanimement résolu** que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

**Résolution RT 011-02-2024**

**2.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES**

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Et unanimement résolu** que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du procès-verbal de la rencontre du comité technique, constitué des représentants d'Aquatech et des représentants techniques des villes et municipalités membres de la Régie, suivants :

- Rencontre du 13 février 2024

Les membres du conseil d'administration confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

## ● ADMINISTRATION

### Résolution RT 012-02-2024

#### 3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2024

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust**

**Et unanimement résolu** d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 19-02-2024 au montant de **16 308,60 \$**.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

## ● EXPLOITATION

### Résolution RT 013-02-2024

#### 4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-097-11-2022, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Philippe Cordey;

**En conséquence,**

**Il est proposé par madame Chantal Chartrand**

**Et unanimement résolu** que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport mensuel du mois de janvier 2024.

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### Résolution RT 014-02-2024

#### 4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2024

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Et unanimement résolu** que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de janvier 2024.

**Débits du mois de janvier 2024**

	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre
<b>Vol. total</b>	<b>494 327</b>	<b>101 164</b>	<b>67 505</b>	<b>7 040</b>	<b>670 036</b>
<b>Répartition</b>	<b>73,78%</b>	<b>15,10%</b>	<b>10,07%</b>	<b>1,05%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Moy/jr</b>	<b>15 946</b>	<b>3 263</b>	<b>2 178</b>	<b>227</b>	<b>21 614</b>

#### Résolution RT 015-02-2024

### 4.3 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF AUX CAMPAGNES DE CARACTÉRISATION DES DÉBITS ET CHARGES POUR L'ANNÉE 2024

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) désire obtenir des services professionnels relatif à la caractérisation des débits et charges pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT** les demandes d'appel d'offres sur invitation aux entreprises suivantes :

- EnviroServices Inc.
- Simo Management Inc.

**CONSIDÉRANT** la réception des offres de service suivante :

- EnviroServices Inc. 47 200,00 \$, plus taxes
- Simo Management Inc. 38 896,80 \$, plus taxes

**En conséquence,**

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust**

**Et unanimement résolu** d'octroyer le contrat à la firme Simo Management Inc. relatif à quatre (4) campagnes de mesures de débits et charges et étalonnage des stations de pompage et systèmes de mesures de débit de la STEU pour l'année 2024 pour une somme d'au plus 38 896,80 \$ plus les taxes applicables selon les termes et clauses techniques du cahier des charges.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

#### Résolution RT 016-02-2024

### 4.4 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**Il est proposé par madame Chantal Chartrand**

**Et unanimement résolu** de renouveler le contrat hebdomadaire de collecte, de transport et de disposition des matières résiduelles avec la compagnie Enviro Connexions pour une somme annuelle d'au plus 15 000 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-446.

#### Résolution RT 017-02-2024

### 4.5 VIDANGE DES DESSABLEURS ET DE LA CHAMBRE D'ARRIVÉE DES EAUX

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Et unanimement résolu** de mandater l'entreprise Beaugard Fosses Septiques et d'autoriser une dépense d'au plus 15 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins de procéder à la vidange des dessableurs incluant le transport et la disposition des boues ainsi que la chambre d'arrivée des eaux, à raison de deux (2) fois durant l'année, soit au mois de février et septembre.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-521.

#### Résolution RT 018-02-2024

### 4.6 CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOUFFLANTES - 2024

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust**

**Et unanimement résolu** de mandater l'entreprise APG Neuros aux fins de procéder à la vérification et l'entretien des quatre (4) soufflantes et d'autoriser une dépense d'au plus 5 000 \$, plus les taxes applicables à cette fin.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

#### Résolution RT 019-02-2024

#### 4.6 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'ASSISTO INC. POUR COMPLÉTER LA DÉCLARATION 2023 DE L'INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS (INRP) EXIGÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET LA DÉCLARATION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES AU MELCCFP

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi canadienne sur l'environnement oblige de compléter l'inventaire national de rejet de polluants pour toutes les stations d'épuration qui rejettent plus de 10 000 m<sup>3</sup>/d d'eaux usées traitées dans l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de traitement doit produire la déclaration pour l'année 2023 au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2024;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme ASSISTO Inc.;

**En conséquence,**

**Il est proposé par madame Chantal Chartrand**

**Et unanimement résolu** que le conseil d'administration mandate la firme ASSISTO Inc. aux fins de compléter la production de la déclaration de l'inventaire national des rejets de polluants (INRP) exigées par Environnement Canada et la déclaration des rejets atmosphériques au MELCCFP au prix forfaitaire de 6 335 \$ plus les taxes applicables. Le rapport sera déposé en juin 2024.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

#### Résolution RT 020-02-2024

#### 4.7 RENOUVELLEMENT DU MANDAT RELATIF AUX ANALYSES DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2024

**CONSIDÉRANT** le processus d'appel d'offre en 2022;

**CONSIDÉRANT** l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme H2Lab;

**En conséquence,**

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Et unanimement résolu** de renouveler le mandat au laboratoire H2Lab aux fins de procéder aux analyses des eaux usées pour l'année 2024 pour une somme de 15 375 \$ plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-453.

#### Résolution RT 021-02-2024

#### 4.8 ACHAT DE SULFATE D'ALUMINIUM POUR L'ANNÉE 2024

**CONSIDÉRANT** le mandat de la Ville de Terrebonne pour procéder un appel d'offres regroupés pour les produits chimiques des municipalités et des Régies de la Rive-Nord ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions reçues en date du 17 octobre 2023 par les représentants de la Ville de Terrebonne;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Ville de Terrebonne, responsable de l'achat regroupé, par le biais du rapport d'ouverture des soumissions joint aux présente, daté du 21 novembre 2023, d'octroyé le contrat pour l'achat des produits chimiques pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025 au plus bas soumissionnaire conforme par item ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire pour la fourniture de sulfate d'aluminium à 48,8% a été Kemira Water Solutions Canada Inc. à un taux de 0.323 \$ / kg liquide ;

**En conséquence,**

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust**

**Et unanimement résolu** de mandater Kemira Water Solutions Canada Inc. à titre de fournisseur du sulfate d'aluminium liquide à 48,8 % pour l'année 2024 à un taux de 0.323 \$ / kg liquide (2023 = 0.323 \$ / kg liquide).

**QUE** le coût par kg pour l'année 2024 est le même que l'année précédente.

**Il est également résolu** d'allouer un budget d'au plus 175 000 \$ aux fins de procéder à l'achat d'environ 540 000 kg de sulfate d'aluminium liquide.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-635.

#### **Résolution RT 022-02-2024**

#### **4.9 OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SERVICE PLANIFIÉ DES SYSTÈMES DE VENTILATION ET DE CHAUFFAGE POUR L'ANNÉE 2024**

**CONSIDÉRANT** la soumission faite par l'entreprise Vimoval Inc. à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, pour l'entretien et le service planifié des systèmes de climatisation, de ventilation et de chauffage;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre comprend 4 inspections planifiées pour l'année 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes de service en dehors des visites planifiées seront facturées au tarif horaire de 95,00 \$ sur semaine de 8h00 à 17h00 et temps double en dehors des heures normales et les jours fériés, sous réserve que le taux horaire est sujet à changement selon le Décret de la Construction;

**En conséquence,**

**Il est proposé par madame Chantal Chartrand**

**Et unanimement résolu** que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes octroi le contrat d'entretien et de service planifié des systèmes de ventilation et de chauffage à l'entreprise Vimoval Inc. tel que spécifié dans les clauses du contrat pour un montant de 5 524,92 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-526.

#### ● **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

#### ● **DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

#### ● **POINTS À DISCUTER**

● **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution RT 023-02-2024**

**8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024**

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par madame Manon Robitaille**

**Et unanimement résolu** que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19 h 47 .

---

**Michel Thorn**  
Président

---

**Stéphane Giguère**  
Secrétaire